Image not found or type unknown

Que faut-il faire VOTRE REPONSE MERCI

Par **BEBEL62100**, le **06/02/2015** à **18:40**

Mon frère ?Cadre licencie pour raisons économiques en 2013 après 14 ans dans la société .
?Proposition du patron ? salaire divisée par 2 C'est .NORMAL !
Alors à ce jour la même société embauche !
C'est une honte le patron de la société devrait être condamné lourdement !
SOCIETE SUR CALAIS;-
//////

Par **P.M.**, le **06/02/2015** à **19:05**

Bonjour,
Je ne vois pas d'interrogation à votre exposé mais l'employeur devait pouvoir justifier de la réalité du motif économique d'autre part, pendant un an le salarié pouvait faire valoir une priorité de réembauche...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés